

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

## REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

**LE RÉVEIL**

POLITIQUE—LITTÉRATURE—THÉÂTRE—BEAUX-ARTS

VOL. 3

MONTREAL, 12 OCTOBRE 1895

No. 58

## SOMMAIRE :

Toujours à côté : Pauvre Université ! *Duroc*.  
 —L'Œuvre de J. B. Proulx, V. R. U. L. M.,  
 11ème article, La Question Monétaire,  
*Universitaire*. — Pourquoi ? *Quæro*. —  
 Un Morceau d'Éloquence : Le plaidoyer  
 de Maître O. Desmarais dans l'Affaire  
 Demers, *Vix*. — La Cour d'Assises, *Justus*.  
 — Les livres d'Écoles, Leçons de Choses,  
*Magister*. — Débats d'Aujourd'hui, au IV<sup>e</sup>  
 siècle, *Raoul Allier*. — Le Rôtisseur dans  
 l'Embarras, *Eugène Chavette*. — Contes  
 bibliques : Les Trois Juges, *Georges d'Es-*  
*pardès*. — Bibliographie : " La Belle Me-  
*unière*." — Lettre Ouverte, *Félicité Salmin*.  
 — Feuilleton : Le dix-neuvième Siècle :  
 Frédéric Ponto, (*suite*) *A. Robida*.

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne  
 sont pas les conditions ordinaires des autres  
 journaux. Nous livrons le journal à domicile  
 (franco) à raison de 25 cts. par mois, payable  
 au commencement de chaque mois. Tout ce  
 nous demandons au public est de voir le journal.

Les abonnements en dehors de Montréal  
 sont payables tous les quatre mois et d'avance.  
 Nous enverrons un numéro échantillon gra-  
 tuitement à tous ceux qui en feront la demande.  
 Veuillez adresser vos lettres au

Directeur du RÉVEIL.

Boite 2184,

Montréal.

## TOUJOURS A CÔTÉ

**PAUVRE UNIVERSITÉ !**

L'Université Laval a ouvert solennellement  
 les portes de son établissement de Montréal  
 mercredi soir, et le mauvais génie qui semble  
 présider aux destinées de cette succursale s'en  
 est donné à cœur-joie pour compromettre aux  
 yeux des mieux pensants le sort d'une institu-  
 tion dont le but nous est si cher.

Il est impossible d'accumuler dans une  
 seule circonstance plus de *gaffes* qu'il ne s'en  
 est commises dans cette mémorable soirée, qui  
 fait encore passer des frissons à tous les vrais  
 amis de l'instruction dont la mauvaise étoile a  
 dirigé ce soir-là les pas vers cette lamentable  
 réunion.

Ce qu'il s'est fait de grossièretés à des per-  
 sonnes respectables ; ce qu'il s'est débité de  
 niaiseries blessantes pour les invités ; ce qu'il  
 s'est étalé de défauts d'éducation et de tenue  
 dans une circonstance qui commandait spéciale-  
 ment le tact et le bon ton, c'est ce qu'on ne  
 pourra jamais écrire et ce que nous n'entre-  
 prendrons pas de dépeindre.

Pourtant et avant tout nous faisons une ex-  
 ception pour un des personnages qui tenait un  
 premier rôle en l'occurrence, pour M. l'abbé

Lecocq, professeur de théologie au Séminaire de St-Sulpice, qui a fait un discours remarquable par l'élevation des idées et la richesse du style.

Le verdict général, auquel se rallie l'humble signataire de cet article, est qu'il a sauvé la cérémonie, si elle pouvait être sauvée ; en tous cas, il a donné sa mesure, qui est celle d'un homme supérieur.

Tout le reste n'a été que gâchis, niaiserie, sottise et maladresse.

D'abord, les invitations ; dans quel cerveau baroque a pu germer cette idée d'exclure le consul d'Italie, M. Salimbergo, des invitations adressées au corps consulaire ?

M. Salimbergo n'est-il pas accrédité dans le pays au même titre qu'aucun des autres représentants qui siégeaient autour de l'archevêque de Montréal, lors de l'inauguration ?

A-t-on le droit de mêler les chicanes de la catholicité aux choses de l'instruction nationale ?

De tels enfantillages sont indignes de ceux qui se prétendent des conducteurs de peuple, et former la jeunesse à une telle étroitesse d'idées, à tant de mesquins préjugés, c'est nous promettre une belle génération de petits esprits et de petits hommes.

Pauvre Université !

N'avions-nous pas prévu tout cela lorsque nous redoutions le cadeau de deniers fait par le monde ecclésiastique ?

"Nous craignons ces Grecs, même avec leurs présents."

Les lettres du fameux V.R.U.L.M., que nous publions sans relâche ne nous donnaient-elles pas raison déjà en indiquant le motif de cette libéralité inusitée ? Conserver la main sur l'Université et empêcher les libéraux d'en approcher ; c'était là le salut.

Ah ! ils l'avaient rudement, la patte, sur l'Université, mercredi soir.

Ce Proulx, trivial, commun, se livrant à des farces vulgaires pour présenter les orateurs, se tenant mal, mal peigné et même malpropre !

Et ce, en présence de représentants des

Universités anglaises, graves, sérieux, collet-montés et imposants.

Le contraste était navrant.

Quelle tristesse aussi que les sottises éjaculées ensuite ! Chapleau, pitoyable, mauvais comme il ne l'a jamais été, faisant de l'aquatt'pattissement clérical attristant d'un servilisme indigne de lui ; l'abbé Colin mettant les deux pieds dans le plat en faisant de la dissertation anti-protestante en présence d'invités appartenant à cette religion, et qu'on n'a pas même priés de parler ; Pataud Nantel mettant le comble à cette orgie de sottises en insultant la France !

Ah, pauvre Université Laval, que de hontes on a commises en ton nom !

Cette fête d'ouverture restera comme un sombre deuil dans nos fastes éducationnelles, jusqu'au jour où le peuple reprenant son argent, ses sens et le sentiment de sa dignité, chassera loin de ce temple les vendeurs qui en encombrant le parvis.

DUROC.

## L'ŒUVRE DE J. B. PROULX, V.R.U.L.M.

### ONZIÈME ARTICLE

#### LA QUESTION MONÉTAIRE

L'étude de l'ŒUVRE nous conduit au document suivant, qui semble être un des plus caractéristiques des *Actes des Gouverneurs, Administrateurs et Vice-Recteur de l'Université Laval, à Montréal.*

C'est le document qui touche à la . . . galette et le voici :

CCXXVI.

St Boniface, 21 mars 1894.

Le Rév. J. C. Payette, A.V.R.

St Lin des Laurentides.

*Mon cher ami,*

Il n'y a pas à en douter, l'Université a été jetée dans une impasse monétaire. Est-ce un malheur ? peut-être que non. Il y a assez longtemps que, sous le rapport de l'argent et des constructions, on tergiverse, on promet, on vacille : il est temps de savoir à quoi s'en tenir.

C'est le temps de s'assurer si une université catholique à Montréal est possible, oui ou non. Du reste, si

## UN MORCEAU D'ELOQUENCE

LE PLAIDOYER DE MAITRE O. DESMARAIS DANS  
L'AFFAIRE DEMERS

Lorsque M. Horace St-Louis eut terminé sa plaidoirie dans la cause du *Canada-Review*, devant la cour de Révision, nous savons de bonne source qu'un de nos magistrats les plus éclairés, peu prodigue d'ordinaire de ses éloges, s'exclamait d'une voix émue qu'il venait d'éprouver la jouissance intellectuelle la plus vive et la plus forte de sa vie, qu'il venait d'entendre, dans la bouche du jeune et brillant avocat, une langue dont la tradition paraissait perdue au Palais, et que le souvenir des grands maîtres du barreau français était désormais retrouvé.

Cette appréciation arrachée à des lèvres habituellement austères a été confirmée par un public restreint et lettré, qui, seul, pouvait se rendre compte de quelles difficultés le jeune légiste avait triomphé; qui, seul, était en mesure de constater quelle science et quel art il avait déployés, dans l'exposition de sa dissertation, sur une matière ardue; quelle patience et quel talent d'assimilation et de critique il avait apportés dans les recherches et l'analyse, quelle force, quelle lucidité, quel à-propos dans la réplique, quel courage dans l'entreprise entière. Cette plaidoirie, que l'on se disposait assez généralement à accueillir avec dédain et hostilité, a été un triomphe tel qu'elle a fait fuir éperdue la calomnie à la jambe torse et à l'œil oblique. Nous l'avons alors enregistré ce triomphe, avec d'autant plus de bonheur qu'il nous permettait de démontrer que la statue d'or, élevée en ce pays par l'exploitation clérical des consciences et des bourses, avait, comme la statue du rêve de Nabuchodonosor, des pieds d'argile. Le jeune avocat, honni, conspué, ruiné dans sa clientèle, se relevait victorieux et forçait l'ennemi à lui tendre la branche d'olivier.

Nous nous plaignons aujourd'hui à signaler un autre triomphe, non moins éclatant, et qui nous permet de répéter, avec le savant magistrat, que la tradition des grands maîtres de l'éloquence du barreau, en effet, n'est pas perdue. Nous arrivons tard après les journaux quotidiens, qui, anglais et français, n'ont pas ménagé à Mtre Desmarais les justes éloges que lui mérite son magistral plaidoyer dans l'affaire Demers; mais nous devons à notre programme, qui est autant d'applaudir à toute œuvre virile, à toute action d'éclat, que de redresser les abus et donner accueil à tout juste grief, nous devons à notre programme, dis-je, de mêler notre voix à celle de nos confrères en journalisme.

Nous n'allons pas jusqu'à dire que Mtre Desmarais

nous ne bâtissons pas, et encore quelque chose de convenable, l'université se dissoudrait à tout jamais.

L'heure des discussions, des récriminations, des plans, des projets, des révisions de comptes, etc., est passée. Voici le moment d'agir, de faire un sacrifice, prestement, généreusement, publiquement.

Les évêques doivent prendre la tête du mouvement, et s'adresser à leurs ouailles dans une circulaire. Pour que leur parole ait de l'effet, ils doivent payer d'exemple, et s'inscrire en tête de la liste avec un montant qui frappe. Ils le peuvent d'autant mieux, qu'ils sont déchargés des frais ordinaires de l'Université, laquelle, avant nos bills, était à leurs dépens, ce qui aurait été un cheval à l'écurie, un gouffre à ne jamais combler. Aujourd'hui, il s'agit d'un sacrifice une fois pour toutes. Qu'il soit digne de l'œuvre.

La circulaire en main, les Gouverneurs pourraient frapper à la porte de leurs amis, en leur disant: voici ma souscription, marchez sur nos traces. De temps en temps, la liste des dons serait publiée, et le feu sacré se communiquerait de proche en proche. Il ne faudrait pas qu'il chauffât bien fort, pour que l'on pût arriver à une somme de P. 100,000.00 à P. 200,000.00. Si la chose n'est pas possible, *Vadat quo valeat Universitas*,

C'est un signe que nous sommes destinés à périr, il vaut autant le savoir de suite.

Saint-Sulpice a fait son devoir. Maintenant, au tour des Evêques, des Gouverneurs, des richissimes Catholiques, du Public. Tel est le plan dont j'essaierais de faire accepter l'adoption, si je n'étais pas malade; tel est celui que je favoriserai à mon retour, s'il en est encore temps, supposé que je puisse reprendre mes fonctions de Vice-Recteur.

En ces quelques lignes, vous avez le fond de ma pensée sur ce point, comme vous l'avez déjà sur les autres, vu que je n'ai rien de caché pour vous; de même que ce n'est pas un secret que l'amitié avec laquelle je suis

Votre tout dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *ptre*.

La voilà la grande question universitaire :  
Passer le chapeau et empiler les écus.

UNIVERSITAIRE.

## POURQUOI ?

Un prêtre a dit à un reporter du *Herald* que le Concile tenu cette semaine, à Montréal, s'était occupé d'adapter des règles ecclésiastiques en matière de presse aux décisions récentes des tribunaux civils.

Le Concile aurait-il eu vent de décisions qui ne sont pas encore parvenues au public.

QUÆRO.

Nous prions nos abonnés du dehors de vouloir bien nous adresser le montant de leur abonnement, et ils nous obligeront. Si le journal ne se rend pas à destination, prière de nous avertir.

a atteint à l'inpeccable correction d'un Berryer ou d'un Lachaud, mais nous doutons que, même dans les plaidoyers célèbres de l'antiquité et du siècle, les faits soient groupés avec un art plus merveilleux, les déductions amenées pas à pas avec une plus humaine et plus irrésistible logique.

Le style de l'orateur, généralement d'une grande simplicité, ne laissait pas d'atteindre quelquefois à une grande élévation. On sentait cependant combien le savant avocat, tout entier à l'unique souci de porter la conviction qui l'absorbait et l'étreignait lui-même, jusqu'au plus profond de l'âme du jury, se préoccupait peu de la forme littéraire de son plaidoyer et de la richesse ou de la pompe de l'expression. Toutefois, l'œuvre était tellement élaborée, tout le plan s'en déroulait si lumineusement dans sa contexture d'airain, que cette simplicité même de la phrase nous a paru le suprême de l'habileté.

Nous voudrions pouvoir citer certains passages dont l'éloquence du barreau pourrait retracer peu d'exemples. Ce court commentaire ne nous permet que d'indiquer ceux où l'orateur développe l'idée qu'après avoir été bon fils, ouvrier consciencieux et estimé de ses chefs et de ses compagnons, bon époux, bon père, l'on ne devient pas soudainement le fauve, le tigre, le chacal altéré de sang, la nature ne produisant pas, sans transition, le monstre que serait Demers devenant subitement et sans motif l'assassin de sa femme ; où il établit que les présomptions s'accroissent même au premier abord avec plus de vraisemblance et de force contre un autre homme que tout désigne et où il reconstitue les différentes phases du drame qui doit avoir eu lieu, si ce dernier est bien le meurtrier ; où enfin il rappelle la visite qu'il a faite aux enfants de l'accusé, alors qu'il leur a promis de leur rendre leur père.

Cet admirable discours de près de six heures, au cours duquel pas une défaillance ne pourrait être relevée, subirait l'épreuve si souvent fatale de la lecture et provoquerait encore une émotion capable d'arracher les larmes ; mais à ceux qui n'ont pas eu la bonne fortune de l'entendre, nous ne pouvons que redire ce que le dépit faisait dire à Eschine après avoir lu à ses élèves la harangue du colosse qui l'avait terrassé : " Qu'eût-ce donc été, si vous aviez entendu le lion lui-même rugir ! " Ce dont il fallait être témoin, c'est de l'attitude, du geste toujours nobles de Mtre Desmarais ; ce qu'il fallait voir, c'est sa bonne, fine et loyale figure sur laquelle les poignantes émotions du cœur se reflétaient ouvertement ; ce qu'il fallait entendre, c'est cette voix cadencée, harmonieuse, ou douce, ou mordante, ou vibrante selon qu'elle démontrait ou qu'elle maniait le sarcasme, ou encore que s'élevant, dans l'imprécation ou l'obsécration, elle emplissait de

ses ondes puissantes la vaste salle, sans cesser d'être vraie et musicale.

Nous disons en résumé avec Jean Bâdreux (un particulier, soit dit en passant, qui, du temps de l'ostracisme, aurait eu le même sort qu'Aristide, pour avoir raison d'une façon trop désespérément constante) nous disons que Mtre Desmarais a plaidé surtout avec son cœur, et que c'est à cela qu'il doit surtout son éclatant et immense succès.

Aux curieux qui l'ignoreraient, nous communiquerons que Mtre Desmarais a sacrifié trois mois entiers, veilles comprises, à cette cause, sans aucun espoir de rémunération, si ce n'est la satisfaction d'arracher à la mort un malheureux, que, dans les intimes replis de son être, il croyait, comme il me l'a fait croire à moi-même et à tant d'autres, sincèrement, innocent du crime atroce.

Nous avons lieu d'espérer que ce succès marquera pour Mtre Desmarais le début d'une clientèle brillante ; son grand cœur, son grand talent et sa vive et délicate intelligence la lui méritent et la lui assurent.

Quant à vous, profanes ! qui mangez de l'avocat à belles dents, profitez de l'occurrence pour apprendre que l'on trouve au barreau des exemples de haute vertu, de grand courage et de touchante abnégation.

Nous apprenons au moment de livrer notre copie que le jury n'a pu s'accorder. Nous avions confiance que le verdict concluerait à l'acquiescement. Que ce résultat n'afflige pas ta grande âme, noble défenseur ! ta gloire et notre admiration n'en sont pas diminuées.

VIX.

## LA COUR D'ASSISES

Tout le monde connaît cela de nom, et combien de personnes ont pu se rendre compte exactement de ce qui se passe dans cet asile de la justice.

Aujourd'hui je me contenterai de décrire avec autant d'exactitude que possible la salle où se déroulent des débats souvent émouvants et de dire quelques mots du décorum que l'on y rencontre tant au Canada qu'en France.

A Montréal la salle forme un quadrilatère adossé au mur qui la sépare du grand escalier du Palais de Justice, où se trouve une longue estrade en chêne, assez élevée, où pourraient facilement prendre place plusieurs magistrats. Il n'en vient cependant qu'un. Il va diriger les débats et dans sa longue robe noire, il devra en imposer au public souvent gouailleur qui assiste à l'audience.

Il aura aussi à trancher les difficultés qui peuvent surgir entre les avocats de la défense et les représentants de la couronne.

Au pied de l'estrade, dans le milieu de la salle, une table pour le greffier.

Celui-ci procède à l'appel des jurés et il fait décliner aux témoins leurs noms et qualités.

Deux autres tables au milieu de la salle sont destinées aux avocats de la Couronne et aux défenseurs.

Derrière celle de ces derniers, se trouve une boîte carrée, de deux verges de côté où viendra s'asseoir l'accusé. Une autre beaucoup plus vaste et qui donne jusqu'à la porte d'entrée de la Cour d'assises sert de salle d'attente aux prisonniers. On y voit souvent assis plusieurs constables qui jasant à leur aise.

A l'extrémité droite du banc présidentiel se trouve une autre petite cage où les témoins défilent pour prêter serment sur la Bible ou l'Évangile et faire leurs dépositions.

Du même côté, l'estrade en gradins réservée aux douze citoyens appelés à décider du sort de l'accusé.

Des tentures, des rideaux ne viendront jamais impressionner votre regard. Les murs sont d'une nudité complète.

Voyons maintenant la disposition d'une salle en France.

Au milieu du fond de la salle, sur une estrade assez élevée qui se prolonge jusqu'aux deux murailles latérales tout en formant un peu le cercle, viennent s'asseoir trois magistrats, un président et deux assesseurs, vêtus de robes rouges bordées de noir sur lesquelles flotte une grande hermine, et coiffés d'une barrette richement galonnée. A la droite de la cour, à l'extrémité de l'estrade, est le fauteuil du Procureur de la République tandis que le greffier s'installe à la gauche.

Le fond de la salle et les bureaux de la Cour sont recouverts de tentures et draperies noires qui donnent un cachet de tristesse et de gravité en même temps à l'enceinte.

Adossées aux murs latéraux se trouvent deux estrades en gradins. Celle de gauche est réservée aux jurés, celle de droite à l'accusé et à son défenseur.

Entre ces deux estrades, une chaise pour les témoins.

Une barre qui rejoint les deux murs de côté est destinée à séparer les curieux qui ne peuvent facilement se mêler aux personnes directement intéressées au procès.

Voyons maintenant très succinctement le rôle réservé aux différents personnages que nous avons cités plus haut.

Dans la loi anglaise, comme dans la loi française, le jury est le souverain maître de sa décision. Il ne dépend que de sa conscience, mais alors qu'ici il faut l'unanimité pour rendre un verdict, en France au con-

traire la majorité suffit — six voix contre six voix amènent même un acquittement.

Si les jurés assermentés doivent ne se laisser conduire par personne, ils ne sont cependant pas soumis à un régime aussi sévère que les nôtres. Pendant l'audience ils ne doivent communiquer avec personne, mais la séance terminée, ils sortent et peuvent prendre leurs repas en ville. Si l'affaire dure plusieurs jours, ils ne sont donc pas astreints à une vie d'ascètes.

La Cour joue un rôle beaucoup plus important en France que chez nous. C'est le Président qui dirige non seulement les débats, mais il interroge les témoins. Si le Procureur de la République, si le défenseur veut poser quelque question, il doit s'adresser au président. Les avocats, ici, sont chargés de l'interrogatoire et ce n'est qu'accidentellement que le Président intervient.

Au Canada, le Président résume les débats, le résumé a été supprimé en France depuis près de vingt ans.

L'accusé qui, sous la loi anglaise, peut parler ou se taire, doit au contraire, aux termes du Code Français, être interrogé le premier et le Président peut le reprendre quand bon lui semble.

Tandis qu'ici, c'est aux avocats de la Couronne et de la défense à éplucher les témoins, en France leur rôle se borne à tirer parti des dépositions entendues à l'audience.

Le Procureur de la République fait son requisitoire le premier, les avocats répondent et ces derniers ont toujours le droit de réplique.

Il serait sans doute intéressant de mettre plus en relief les différences qui caractérisent ces deux systèmes de législations criminelles, de les comparer plus attentivement, de relever les qualités et les inconvénients de l'un et de l'autre, en un mot d'en faire une étude approfondie.

Mais ce travail, quelque instructif qu'il puisse être dépasserait le cadre d'un article. Il nous suffit de donner aujourd'hui une légère esquisse, un aperçu de la Cour d'assises en France et au Canada. Peut-être reviendrons-nous sur ce sujet.

Il ne faut pas oublier les personnages très importants qui sont presque indispensables dans ces séances solennelles. Là comme ailleurs nous les voyons se mouvoir en hommes convaincus de l'importance de leur mission, et malheur à celui qui n'obtempère pas à la voix qui crie d'un ton quelquefois nasillard mais toujours fort : *silence* ou *silance*. Ils sont peut-être un peu comiques mais prenez toujours garde à l'huisier de la verge noire.

JUSTUS.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas nommé un jury mixte dans le procès des filles Ladouceur ?

# LES LIVRES D'ECOLE

LEÇONS DE CHOSES

Lorsque le RÉVEIL a commencé à publier, il y a peine quinze jours, ce tableau hebdomadaire du coût des livres d'école, quelques personnes ont dit que nous avions l'intention d'y mettre du parti pris, de l'animadversion et même de la haine contre les très chers frères, qui monopolisent la vente des livres d'école. Eh bien ! on n'y est pas du tout, mais, non, là, pas du tout.

Le RÉVEIL veut tout simplement démontrer par des chiffres que le Canayen est exploité. Il n'y a pas si longtemps qu'un évêque disait, lors d'une réunion du Conseil de l'Instruction Publique, que les communautés perdraient le plus clair de leur revenu si l'on adoptait l'uniformité des livres. Il serait fâcheux pour ces bonnes têtes qui gouvernent *nos institutions* de perdre le profit qu'elles font, mais nous sommes certains qu'en mettant les vrais chiffres du coût et du revient de ces livres, les Canayens finiront par s'apercevoir que tout n'est pas rose dans ce bas monde pour le bon citoyen, père de famille, travailleur infatigable, qui gagne son existence, et celle de ses enfants, tandis qu'au contraire il verra que les très chers frères, qui n'ont rien à faire qu'à inventer de nouveaux procédés pour pressurer le peuple, sont de très habiles gens qui n'ont qu'à se baisser pour ramasser le plus clair du revenu de Baptiste. Or le commerce des livres d'école paie bien, si l'on en juge par l'estimé que nous faisons d'un livre intitulé : "Arithmétique, Cours Élémentaire, par les Frères des Ecoles Chrétiennes," petit volume de 126 pages, et qui doit rudement bien enseigner la manière d'obtenir des intérêts composés sur une somme de... si l'on en juge par le bénéfice qu'il rapporte aux très chers frères susdits :

Voici donc comment le travail se décompose :

Composition (126 pages).....	80.35
Papier, 45 rames No. 2, 40 lbs.....	112.00
Impression, 8 formes.....	32.00
Papier de la couverture et impression.....	12.00
Cartonnage 2c.....	200.00
	<hr/>
	436.35

Cliché Electrotype 20c par page.

Cliché Stéréotype 15c par page.

Le prix de vente de la susdite Arithmétique est 25c à la victime forcée de l'acheter ; \$2.16 la douzaine au libraire de détail, et 15 % au libraire en gros.

Tirez vos conclusions, et voyez la part de bénéfices qui revient aux Très Chers Frères.

MAGISTER.

# DEBATS D'AUJOURD'HUI

AU IVE SIÈCLE

L'an 382, l'empereur Gratien prend une mesure qui comble d'aise les radicaux de son temps. Il ne ferme pas les temples, il n'interdit pas les pratiques extérieures du culte. Seulement, il décide que l'Etat ne pourvoira plus à l'entretien d'une religion jusqu'alors officielle. Les traitements qu'on accordait aux vierges ayant fait vœu de chasteté et consacrées au service divin, ceux aussi accordés aux prêtres seront supprimés : l'argent ainsi économisé sera employé à l'amélioration de la poste impériale. Enfin, toutes les terres que possédaient les temples et les associations religieuses deviendront la propriété du fisc.

C'est la séparation de la Religion et de l'Etat accomplie par voie budgétaire et compliquée d'un acte qui rappelle d'assez près une opération révolutionnaire.

Pour achever cette laïcisation, l'empereur fait enfin ôter un emblème religieux de la salle où le Sénat se réunit. Cet emblème semblait présider aux délibérations de l'antique et vénérable assemblée. C'est vers lui qu'on tendait les mains lorsqu'à l'avènement d'un nouveau prince on jurait de lui être fidèle.

Les partisans de la vieille religion sont exaspérés. Ils parlent peu des mesures fiscales prises contre eux ; leur dignité ne leur permet pas de paraître attribuer trop d'importance à des questions d'argent. En revanche, ils protestent avec amertume contre l'enlèvement de cet emblème religieux. Ils savent que leurs plaintes seront soutenues par tous les hommes dont la foi se trouve froissée ; ils savent qu'elles le seront aussi par ces esprits distingués qui, sans admettre pour eux-mêmes une foi précise, conservent un souvenir pieux du passé. N'y a-t-il pas toujours eu de ces aimables sceptiques qui s'accommodent volontiers des anciens usages en les atténuant, en les expliquant ? Un emblème religieux, pensent-ils, peut avoir perdu sa signification exacte ; mais pourquoi le supprimer, s'il est possible d'y lire le symbole d'une idée socialement utile à proclamer ?

Les réactionnaires ont donc l'espoir d'associer à leur protestation des gens qui ne partagent pas leurs croyances.

N'a-t-on jamais vu ailleurs et en d'autres temps d'assez semblables alliances ?

\* \* \*

Écoutez maintenant l'orateur des mécontents. Il nous semble que nous l'avons déjà rencontré et entendu dans d'autres assemblées délibérantes.

Il se demande avec angoisse ce que va devenir le

respect du serment prêté : "Où désormais prêterons-nous le serment d'être fidèles à vos lois et de nous conformer à votre parole ? Quelle crainte religieuse épouvantera l'âme perfide et l'empêchera de mentir quand on demandera son témoignage ? Je sais bien que tout est plein de Dieu, et qu'il n'y a pas d'asile sûr pour un parjure, mais je sais aussi que rien ne retient une conscience prête à faiblir comme la présence d'un objet sacré."

Un historien récent, commentant ce discours, croit entendre Maury ou Cazalé lorsqu'ils protestent devant l'Assemblée nationale contre la confiscation des biens du clergé. L'orateur proclame que ce qu'un prince a donné, un autre n'a pas le droit de le reprendre. Les collèges sacerdotaux peuvent recevoir tous les legs qu'on veut bien leur faire ; ils en sont dès lors les légitimes possesseurs et il est criminel de les leur enlever. Il n'y a que les mauvais princes, les princes voués à l'exécration de la postérité, qui ne respectent pas la volonté des mourants : "Quel nom donner à cette usurpation des fortunes particulières auxquelles la loi défend de toucher ? Les affranchis sont mis en possession des biens qu'on leur a légués ; on ne conteste pas même aux esclaves les avantages qu'un testament leur assure ; et les ministres des saints mystères, les nobles filles qui vouent leur virginité au salut de l'Etat, sont seuls exclus du droit d'hériter ! Que leur sert-il d'appuyer l'éternité de l'empire sur le secours du ciel, d'étendre sur vos armes et sur vos aigles la salutaire influence de leurs vertus, et de faire pour tous les citoyens des vœux efficaces, si nous ne les laissons pas jouir même du droit commun ?"

Et le bon réactionnaire est convaincu que le ciel ne manquera pas de châtier un tel crime. "La République en souffrira, car il ne peut pas lui servir d'être ingrate." L'orateur sait même que le châtement a commencé ; une famine a désolé une partie du monde et il n'en ignore pas la cause : "Si la moisson a manqué, la faute n'en est pas à la terre ; nous n'avons rien à reprocher aux autres ; ce n'est pas la nielle qui a détruit le blé, ni l'ivraie qui a étouffé la bonne herbe : c'est le sacrilège qui a desséché le sol."

Trouvez-vous cette argumentation tellement vieille ?

\* \*

L'orateur de la religion a parlé du droit commun. Il faut voir avec quelle vivacité ses adversaires relèvent ce mot. Leur porte-parole a beau jeu, quand il affirme que la présence d'un emblème religieux dans un édifice officiel confère un privilège à la religion que cet emblème rappelle et représente. Est-il équitable, s'écrie-t-il, que dans une salle où des gens de toutes opinions se réunissent au même titre, il y en ait de

mieux traités que les autres ? Ce que les réactionnaires nomment le rétablissement du droit commun serait la pure et simple considération d'un privilège immérité. C'est au nom de la liberté qu'a été prise la mesure dénoncée. Est-il admissible que des sénateurs dont la conscience condamne certaines cérémonies soient contraints d'y assister ? Pourquoi veut-on à toute force les en rendre témoins, si ce n'est pour les y associer et en tirer gloire ensuite ?

Les partisans du passé, continue l'orateur, se prétendent persécutés. Mais pourquoi ont-ils attendu si longtemps pour trouver insupportable la seule idée de la persécution ? "Il est bien tard de parler aujourd'hui d'injustice et d'invoquer l'équité. Où donc était leur tolérance, quand ils pillaient et tuaient, quand ils refusaient à nos morts les consolations de la sépulture ? C'est notre dernière victoire de les avoir forcés à blâmer leurs aïeux." Et puis, imite-t-on leur exemple ? Leur rend-on les traitements qu'ils ont infligés à d'autres ? Ils exagèrent singulièrement en se disant persécutés, puisqu'on les laisse libres de pratiquer leur culte comme ils veulent. Que leur faut-il de plus ?

Il est vrai que l'Etat n'accorde plus de traitement aux prêtres ; mais puisqu'il n'en donne aucun aux prêtres des autres religions, il se contente de supprimer un privilège. Est-ce persécuter les gens que de les réduire à la condition commune ? L'orateur radical ne manque pas d'ailleurs de railler les prétendus services que les prêtres rendaient au monde à l'aide de leur fortune, et il ne ménage pas son ironie aux vierges dont son adversaire a parlé avec attendrissement. Enfin, une religion qui se respecte ne doit-elle pas éviter de tendre la main au trésor public ? Ne s'abaisse-t-elle pas en ayant l'air de dire qu'elle ne peut vivre sans être payée par l'Etat ?

Ce radical du IV<sup>e</sup> siècle aurait-il beaucoup de peine à s'entendre avec plus d'un de nos contemporains ?

\* \* \*

Il ne me reste plus qu'un petit détail à donner. L'orateur réactionnaire s'appelle Symmaque ; les prêtres dont il parle sont ceux des temples païens, les vierges qu'il célèbre sont les Vestales et l'emblème religieux qu'il vante est l'autel de la Victoire. L'orateur radical s'appelle saint Ambroise, évêque de Milan. L'histoire ramène sans cesse les mêmes débats, mais elle se plaît parfois, et d'étrange façon, à renverser les rôles et à modifier les langages.

RAOUL ALLIER.

D'aucuns trouvent que l'opéra-comique n'est pas d'un genre aussi animé que l'opérette. Il est vrai que c'est quelquefois lugubre.



## UNE VILAINE ACTION

Je ne suis guère sermonneuse envers l'enfance ou la belle jeunesse. Si l'une a ses défauts, si l'autre a ses travers, ils sont au moins compensés par cette fleur d'insouciance qui est une grâce, et dont ne sauraient s'excuser les torts de la maternité ou les crimes de la vieillesse.

Car plus on avance dans la vie, plus le devoir s'accuse d'être bon. C'est presque une coquetterie, d'ailleurs — pour que le rayon remplace la ligne, la forme abolie ; pour qu'il embue joliment les ruines de l'âme ou du visage, mette des douceurs de crépuscule, ou mieux d'aube prochaine sur l'être dévasté. Un vieux mur tel quel, c'est hideux, avec ses lézardes, ses crevasses, ses brèches, sa maçonnerie en détresse. . . . Un vieux mur drapé de vigne folle, couronné de giroflées, plein de nids et de babils, contre lequel s'étire la mièvrerie du liseron et la joliesse du lézard, c'est simplement exquis.

Tout est là : avoir la blessure hospitalière, la ride indulgente ; et que des tas de pensers ailés s'anichent au creux des cicatrices dont on a le cœur, à la fin, tout martelé.

Si l'expérience ne donne pas cela, c'est une mauvaise conseillère : la voix de l'égoïsme, la déception d'idées usurières *qui semaient le bienfait pour récolter la gratitude*, et que l'habituelle déconvenue a rejeté vers la misanthropie.

L'expérience — la vraie — est faite d'une tolérance infinie, avivée d'un grain de dédain. . . la tolérance pour les autres, et le dédain pour soi. On peut réserver une parcelle pour les méchants gens. Mais quand on a vécu beaucoup, soit comme longueur de temps, soit comme intensité de sentiments, on en arrive fatalement à cette conclusion : est-il vraiment de méchantes gens ?

Ce fameux "libre-arbitre" à la merci de l'atavisme, de l'hérédité, de l'éducation, d'une goutte de breuvage qui rend fou, d'un autre qui rend féroce, d'une fibre qui, coupée, cassée, supprime le sens de l'orientation ou le pouvoir de la réflexion, toute cette pauvre fragilité humaine, œuvre de vos mains, comment ne lui seriez-vous pas miséricordieux, ô Seigneur, après l'avoir consentie ?

\* \* \*

On songe à ces choses ; et sauf pour la protection des faibles, sauf contre les forts qui ont puissance de nuire, l'instinct combatif s'efface — ou, mieux, s'exerce sans nuire. Dégagé de la bassesse originelle, presque animale, de la primitivité, il s'élève à une plénitude de sérénité incomparable. . . et les vieux peintres ont raison, qui font l'archange impassible, implacable sans colère, regardant "ailleurs" et doucement farouche, tandis que le Mal fondroyé se tord sous son glaive et son pied nu.

Le symbole est magnifique. Mais il faut avoir franchi les premières étapes de l'existence pour en comprendre la signification, pour en saisir la portée. Avant, godiche, on prend cela pour du manque de passion, — ce dont on enrage.

C'est l'époque où la créature, en sa nouveauté, épelle

l'abécédaire des sensations. Plus tard, on lit couramment dans les nuages, aux cimes des frondaisons, sur le tapis mouvant des flots, des sables, des ondulantes récoltes, et des frissonnantes mousses des bois. Toute la nature vous devient comme un grand dictionnaire, une encyclopédie magnifique, d'où, avec la connaissance du mécanisme universel, se dégage ce corollaire : la philosophie souriante, quoique mélancolique, envers les agitations de ce monde et le néant d'ici-bas.

Sinon, soit homme, soit femme, on est un vieux monstre, ridicule et odieux — bon à tuer !

\* \* \*

Donc, sévère aux aînés, je ne souhaite des cadets que le moins de malveillance possible, étant donné l'espèce. J'aime les mioches, les potaches et les étudiants. Pas une révolte de "bahut" qui ne m'ait trouvée sympathique ; pas une émeute au Quartier, avec laquelle je n'aie "conspué" et pactisé énergiquement.

L'exubérance ne m'épouvante pas, et je tolère tout aux petits, jeunes vieillards désabusés et las — oh ! combien ! — dès le biberon.

Seulement, il me faut aussi les jolies qualités, les emballements généreux inhérents à l'âge ; et s'il est sans pitié, ainsi que l'affirme le fabuliste, du moins j'exige que ce soit dans le domaine de l'étourderie, de l'irréflexion, du cri ou du geste plus prompt que la pensée.

Voilà pourquoi je ne suis pas contente : mais pas du tout contente, de ce que m'apprend un parent d'élève, quant à ce qui s'est passé, récemment, au lycée Janson de Sailly.

Dans la classe de rhétorique, il est un professeur âgé que, sans motifs valables, d'aucuns ne peuvent sentir. Et ils lui font d'imaginables misères.

Cela déjà est mal ; et je leur souhaite, à ces garçons, d'ignorer toujours les angoisses et les tristesses du professorat. Il n'en est pas de pires !

Mais savez-vous ce que certains ont imaginé, voici en deux mots ? Ce vieux avait un enfant, qu'il adorait, et qu'il perdit l'an dernier. Pour l'anniversaire de ce malheur, des élèves — des rhétoriciens, des "grands" ! — firent fabriquer un petit cercueil *qu'ils déposèrent, subrepticement, une bougie allumée à chaque angle sur le bureau du pauvre homme !*

Savez-vous quelque chose de plus mal, de plus vilain ?

Cependant, tout le monde l'a su, et nulle punition n'a frappé les coupables. Le père a dû sangloter un peu plus fort tout seul, le soir, dans sa chambre — et c'est tout.

O jeunesse ! pourquoi n'être pas clémente ?

SEVERINE.

Des habitués de l'Opéra nous disent que les costumes, dans les *Mousquetaires de la Reine*, leur rappelaient les représentations de *Jeanne d'Arc*, en 1877, à Montréal, où l'on remarquait sur la scène des chevaliers bardés de fer et portant la chaussure *Congress* sans couture de Guillaume Boivin.

## LE ROTISSEUR DANS L'EMBARRAS

## SCENE PREMIERE

MONSIEUR ET MADAME FRAICHOT

(La scène se passe, le lundi gras, dans l'arrière-boutique de M. Fraichot, le plus fort rôtisseur de son arrondissement. Ce digne commerçant est en train de compulsurer son grand livre.)

M. FRAICHOT, lisant, d'un ton larmoyant. — En 1887, la recette s'élevait à quatre mille cinq cent douze francs, les vingt pour cent de bénéfices se montent à neuf cents francs.

MADAME FRAICHOT, avec un sanglot. — Quel malheur !

M. FRAICHOT, d'une voix lugubre. — Faisons maintenant le compte de 1888 :

518 oies grasses à cinq francs.....	2,500fr.
244 poulets à trois francs.....	732
225 dindes à six francs.....	1,350
102 pigeons à deux francs.....	204
	5,886 fr.

En ne tenant pas compte de la vente des "ABATIS" qui couvre nos frais du jour, les vingt pour cent accusent un bénéfice net de mille francs. (Avec rage.) Fatalité ! fatalité !

MADAME FRAICHOT, que la douleur fait bégayer. — La moyenne par année est donc de neuf cent cinquante francs !!! (Elle éclate.) Affreuse catastrophe !

M. FRAICHOT, avec désespoir. — La Providence s'est détournée de nous !

(Les deux époux pleurent en silence.)

## SCENE II

LES MEMES, MADAME CAMBOURNAC

MADAME CAMBOURNAC, entrant. — Que vois-je ! madame Fraichot, de l'eau plein les yeux ! Vous voulez donc y élever des poissons rouges ?

MADAME FRAICHOT. — Ah ! maime Cambournac, ignorez-vous le malheur qui nous tombe dessus ?

M. FRAICHOT. — Vous savez bien, le vieux cousin qui vivait avec nous ?

MADAME CAMBOURNAC. — Oui, ce vieux sans âge, et si laid que les femmes détournaient la tête, Eh bien ?

M. FRAICHOT, éclatant. — Défunt ! pour toujours !

MADAME CAMBOURNAC. — Comment ! Vrai ? il est mort !... Et pourquoi ? Exprès alors ?

M. FRAICHOT. — Un caprice ! hier, tout doucement... au moment où le gazier tintait pour éteindre le gaz.

MADAME FRAICHOT. — Il a fait comme ça : Pfuiii ! Moi, je croyais qu'il avait trop mangé ; pas du tout, il rendait son âme.

MADAME CAMBOURNAC. — O le pauvre cher homme !

M. FRAICHOT. — Maintenant faut être juste et dire que, depuis l'âge de vingt ans, il était privé de toutes les joies de ce monde.

MADAME CAMBOURNAC. — Vraiment ?...

M. FRAICHOT. — Non, vous comprenez mal, il était curd, mais ça ne le gênait pas pour son état de dentiste.

MADAME CAMBOURNAC. — Ça ne fait rien, je comprends que vous le pleuriez.

MADAME FRAICHOT avec un profond étonnement. — Oh ! mais vous n'y êtes pas, madame Cambournac ! Les quinze cent livres de rentes qu'il nous laisse nous empêchent de le regretter ; vous n'y êtes pas, (pleurant) ça n'est pas ça.

MADAME CAMBOURNAC. — Quoi donc, alors ?

M. FRAICHOT. — Il est parti hier dimanche gras ; aujourd'hui les formalités ont lieu — et il faudra l'enterrer demain, mardi gras. Comprenez-vous maintenant, madame Cambournac ? MARDI GRAS !!! c'est-à-dire le meilleur jour de l'année pour notre commerce ! nne recette forcée !

MADAME FRAICHOT. — Et il faudra fermer la boutique ! clore le four ! arrêter la broche (avec désespoir.) Ah ! le ciel est sévère pour nous.

M. FRAICHOT. — Un jour qui, depuis six ans, nous donnait un bénéfice moyen de mille francs ! — Et notez bien que j'oublie exprès l'an 1883 où notre concurrent du carrefour, le matin même, eut le bonheur de se pendre, ce qui nous a donné une recette exceptionnelle que je n'espère plus ; car c'est une de ces chances qui ne se représentent pas deux fois dans la vie d'un homme !

MADAME FRAICHOT. — Oui, mais nous payons bien ça aujourd'hui ! des rôtis de la boutique qui patientaient toujours avec l'espoir de partir au mardi gras !

M. FRAICHOT. — Nous voici, jusqu'à Pâques, avec douze cents volailles sur le dos qui n'hésiteront pas à se défraîchir.

MADAME CAMBOURNAC. — Si on demandait à retarder la cérémonie jusqu'à mercredi ?

M. FRAICHOT. — J'ai envoyé l'apprenti chez l'autorité, malheureusement on refusera ! le pauvre cousin se dépêche trop. (Avec regret.) Il avait bien raison, le pauvre cher homme, quand depuis trente ans, il nous disait que rien ne se conservait dans sa chambre !

## SCENE III

LES MEMES, L'APPRENTI

L'APPRENTI. — Patron, l'autorité a dit qu'il fallait agir sans délai.

LES DEUX EPOUX, avec désespoir. — Mille francs perdus !!!

M. FRAICHOT, avec sincérité. — Je ne suis pas un prodigue, moi ! mais je donnerais bien de grand cœur neuf cents francs pour sauver le reste ! — même neuf cent cinquante francs !

MADAME CAMBOURNAC, s'écriant. — Ah ! ah ! il me vient une idée !

TOUS. — Laquelle ?

MADAME CAMBOURNAC. — Si on l'embaumait... Comme ça il pourrait temporiser, cet homme. — et on n'aurait rien à dire.

M. FRAICHOT, avec un élan du cœur. — Ah ! madame Cambournac, vous êtes la manne qui nous tombe du ciel ! (A l'apprenti.) Ne fais qu'un saut chez l'embaumeur !

(L'apprenti prend sa course.)

## SCENE IV

LES MEMES, MOINS L'APPRENTI

MADAME FRAICHOT. — Qu'est-ce que ça va pouvoir nous coûter ?

MADAME CAMBOURNAC. — Je ne sais pas au juste, mais ça ne dépassera pas trois cents francs.

M. FRAICHOT. — Trois cents francs ! ça me paraît cher !

MADAME CAMBOURNAC. — Vous offrez tout à l'heure neuf cents et neuf cent cinquante francs !

M. FRAICHOT. — Je ne dis pas le contraire, mais je ne suis pas prodigue, je le répète, et trois cents francs ça me paraît beaucoup d'argent... beaucoup trop d'argent !

MADAME CAMBOURNAC, *d'un ton froissé*. — Ah ! dites donc, vous, je donne mon idée, moi, je ne gagne pas dessus.

M. FRAICHOT. — Je le sais, madame Cambournac ; seulement ce n'est pas défendu d'aller à l'économie, n'est-ce pas ?

MADAME CAMBOURNAC, *avec colère*. — Au fait, je suis bien bonne ! Faites-en ce que vous voudrez de votre parent, je m'en bats l'œil ! (*S'animant*) Pourquoi ne le mettez-vous pas tout de suite dans l'huile, comme les sardines... ou dans la graisse d'oie ? ça conserve aussi. — Pendant que nous y êtes, monsieur Fraichot, employez le procédé pour conserver les légumes qu'on fait sécher au four.

M. FRAICHOT. — J'y pensais à l'instant ; mais si nous travaillons, nous aurons besoin de notre four...

MADAME CAMBOURNAC, *avec ironie*. — C'est fort malheureux, ma foi ! car sans ça vous empochiez vos fameux trois cent francs !

MADAME FRAICHOT. — Il me semble, Hector, que madame vous a indiqué un prix raisonnable...

M. FRAICHOT, *s'empouillant*. — Toi, Eudoxie, tu ferais mieux de te taire ! Elle a dit trois cent francs au hasard, comme elle aurait tout aussi bien dit deux cents ! Elle n'en connaît pas plus que nous là-dessus. — Ça n'en coûte peut-être que cinquante ; qu'en sais-tu ?... Avant de jeter l'argent par les fenêtres, au moins faut-il se rendre compte... Il n'y a pas de loi qui empêche de compter, il me semble !

L'APPRENTI, *accourant*. — Patron, v'là le saleur !

(Entrée de l'embaumeur, qui apporte son matériel.)

## SCENE V

LES MEMES, L'EMBAUMEUR

L'EMBAUMEUR. — C'est bien ici qu'on a réclamé mes soins pour un sujet à perpétuer ? (*A Fraichot.*) Monsieur est le parent ?

M. FRAICHOT. — Oui, docteur ; je voudrais savoir ce que...

L'EMBAUMEUR, *l'interrompant*. — Monsieur, nous avons d'abord l'embaumement historique pour souverains. Il est accompagné de procès-verbaux sur parchemin et de monnaies au millésime qui suivent le corps. Il se fait avec solennité, en présence de nombreux et notables témoins. Les instruments injectueux sont en argent. — Son prix est de vingt mille francs. Ce n'est pas là, sans vous offenser, votre affaire.

Nous avons ensuite l'embaumement d'étagère, pour souverains de petits duchés et riches particuliers ; il est très demandé par les étrangers.

Le sujet, préparé avec soin, est placé sous un châssis en verre, et peut rester ainsi exposé dans la galerie des ancêtres de son château, en ayant soin toutefois de lui éviter le soleil et les variations trop subites de température. Ce travail est du prix de trois mille francs. Ces deux manières de procéder forment le genre *grandiose*.

M. FRAICHOT. — Moi, je voudrais du *petitidiose*.

L'EMBAUMEUR. — Nous avons alors le travail fait en vue de l'inhumation. Il peut conserver trois siècles et plus. Moi, je garantis la conversation et j'engage ma signature. C'est l'embaumement de confiance, du prix de mille francs. — Trois cents ans, songez-y ! — Ce genre vous plaît-il ?

M. FRAICHOT. — Oui, si vous en donnez au détail, je vous en demanderai pour dix francs, attendu qu'il me faut un tout petit embaumement provisoire de trois jours.

L'EMBAUMEUR, *avec raideur*. — Je n'opère pas pour moins d'un an, et alors je prends cent francs ?

M. FRAICHOT. — Je m'adresserai à un autre.

L'EMBAUMEUR, *avec ironie*. — Je n'avais qu'un collègue, je l'ai embaumé ce matin. — Vous décidez-vous pour cent francs ?

M. FRAICHOT. — C'est trop cher pour mes moyens.

MADAME FRAICHOT, *bas à son mari*. — Vois-tu, Hector, à vouloir trop gagner, tu nous feras tout perdre.

M. FRAICHOT, *bas*. — Mêlé-toi de ce qui te regarde.

(*Haut.*) Docteur, est-ce votre dernier prix ?

L'EMBAUMEUR, *qui se dirige vers la porte*. — Oui, cent francs. A un prix plus bas j'y perds, surtout si vous tenez à avoir de l'acétate d'alumine.

M. FRAICHOT. — Mais je n'y tiens pas le moins du monde.

L'EMBAUMEUR, *revenant*. — Alors, si vous voulez bien vous contenter de simples injections d'eau, d'alun, de sel et de nitre, je puis vous passer le tout à soixante-dix francs.

M. FRAICHOT. — Tenez, docteur, moi, je suis roud en affaires ; topez là pour cinquante francs, et c'est marché conclu.

L'EMBAUMEUR. — Partageons la poire à soixante francs.

M. FRAICHOT. — Non, cinquante francs, je n'ai qu'une parole.

L'EMBAUMEUR. — Alors, adieu, je ne travaille pas à perte.

MADAME FRAICHOT, *bas à son mari*. — Ajoute les dix francs, ou nous allons perdre la recette.

M. FRAICHOT, *entêté*. — Je te répète de te mêler de ce qui te regarde.

MADAME FRAICHOT. — Ecoute, Hector, depuis huit ans tu promets toujours de me faire voir le *Courrier de Lyon* ; donne les dix francs à monsieur et je te tiens quitte du *Courrier*.

M. FRAICHOT. — Tu t'y engages devant Mme Cambournac ?

MADAME FRAICHOT. — Je te le jure.

M. FRAICHOT. — Allons, je fais ce que tu veux. (*A l'apprenti.*) Conduis monsieur là-haut, et ne touche pas au sucrier.

## SCENE VI

LES MEMES, MOINS L'EMBAUMEUR ET L'APPRENTI

M. FRAICHOT. — C'était un sacrifice à faire, mais notre recette de demain est sauvée.

MADAME FRAICHOT. — Après tout, le cousin nous laisse quinze cents francs de rentes, nous devons nous montrer bons parents.

M. FRAICHOT. — Comme ça, mercredi, à tête reposée, nous le conduirons à Montmartre.

MADAME CAMBOURNAC, avec un bond de surprise. — De quoi ? à Montmartre ! Est-ce que vous allez maintenant le mettre à Montmartre.

MADAME FRAICHOT. — Pourquoi pas ?

MADAME CAMBOURNAC. — Vous allez le planter là ! dans un terrain où tout s'abîme ! Portez-moi le donc au Père-Lachaise ; à la bonne heure ! voilà un cimetière qui conserve ! Tout le monde vous le dira.

M. FRAICHOT. — Au fait, vous avez raison.

MADAME CAMBOURNAC. — Quand on a dépensé de l'argent, on n'est pas fâché d'en profiter.

M. FRAICHOT. — Vous m'ouvrez l'œil et j'aviserai.

MADAME FRAICHOT. — Il est bien longtemps là-haut, le docteur.

M. FRAICHOT. — Tant mieux ! Voyez-vous, il est nouveau dans le quartier, il sait que, connaissant beaucoup de monde, nous pouvons lui procurer une jolie clientèle ; je suis sûr qu'il va se piquer d'amour-propre et que, sans nous le dire, il va nous fourrer de son fameux acétate d'alumine qui est si cher.

MADAME FRAICHOT. — Oh !... comme tu connais les hommes !

M. FRAICHOT, tout joyeux. — Une chose qui me console, c'est que nous avons été au meilleur marché possible.

MADAME CAMBOURNAC. — On voit bien que vous êtes de Normandie.

## SCENE VII

TOUS LES PERSONNAGES

L'EMBAUMEUR. — C'est fini.

LES DEUX EPOUX, avec désespoir. — Pauvre cousin !

L'EMBAUMEUR. — C'est soixante francs que vous me devez.

M. FRAICHOT. — Les voici. (Avec un sourire.) Avouez que vous êtes heureux d'avoir affaire à un honnête homme !... car, enfin, je ne vous avais pas signé de papier :

EUGENE CHAVETTE.

En cour d'assises :

Le prévenu est accusé de ne pas subvenir aux besoins de sa famille. Faute de preuves, le magistrat est obligé de le relâcher.

— Je vous renvoie, dit-il, mais à l'avenir il faudra vous bien conduire et donner tout ce qu'il faut à votre famille.

— Craignez pas, M. le juge.

## CONTES BIBLIQUES

## LES TROIS JUGES

## L'ASSASSIN

(Ceci fut jugé par Tolah.)

Or, au quatrième jour du premier mois, le soir de la Pâques du Seigneur, et la veille de la fête austère des azimes, Tolah, Homme d'Issachar, revenait de Scâmir, monté sur son ânesse. L'heure faisait silence. Le soleil semait de rose les oliviers. Et, de temps en temps, le Juge arrêtait Rouni d'un coup de bride, afin de détacher sa chevelure que les vents du val enroulaient aux branches.

Alors, comme il était plein de fatigue, il voulut, avec son ânesse, boire au torrent, — mais une multitude l'ayant reconnu, vint au devant de lui et l'entoura, tandis qu'un homme disait :

— Seigneur, Dieu te tient dans sa droite, et tu règnes sur nous avec l'esprit du bien. Or, un homme vient de tuer un autre homme, et nous venons le placer sous ta colère.

Alors, Tolah descendit de son ânesse, l'attacha près du torrent, et lui cueillit des feuilles de figuier.

Puis, on amena devant le Juge trois chamelles.

Et celui qui avait parlé continua :

— C'était à la fin du jour : Mozeh revenait d'Aruma, et les trois bêtes marchaient, conduites au licol. La première était chargée de trois cents pains de fleur de farine. La deuxième portait soixante boîtes de casse et d'aloès. Et sur la troisième, on avait lié quatorze coffres d'encensoirs et de bassins d'or destinés aux lévites. Or, au détour du chemin, Huthaï le criminel a brisé la face de Mozeh d'un coup de soc de charrue, mais il n'a pu voler ni les parfums, ni l'or, ni les pains, car nous l'avons surpris après le crime. Donc, puisque tu es devant nous, Seigneur, nous écartons notre conscience de la tienne ; ta justice est la vraie Justice.

A ces mots, l'ânesse leva la tête, et le ciel éclaira les grands yeux du Juge.

— Non, répondit-il, la justice est dans le cœur de tous, — car comment les bons seraient-ils bons s'ils n'avaient pas aimé le mal, et comment les méchants seraient-ils méchants s'ils n'avaient pas connu le bien ?

Et, d'une voix lente, sans regarder personne, Tolah dit ces paroles :

— Or, en ce temps, l'Eternel parlant à Moïse, ordonna : " Que celui qui aura tué un homme, soit puni de mort." Et moi, je vous le dis, aussi, enfants d'Israël : " Le coupable a frappé par la charrue ; le coupable mourra par la charrue ! "

Alors, il se fit un grand calme dans la campagne. L'ânesse regardait le Juge de ses bons yeux noirs étonnés. A son cou plein de fatigue pendait une mauvaise corde.

Et le Prophète demanda, marchant dans la foule :

— Le mort a-t-il son père ? A-t-il sa mère ? Le mort a-t-il son frère et sa sœur ?

— Mozech vivait seul sur la terre, répondit-on.

— Alors, qu'on partage le chargement des chanelles dans sa tribu : Les hommes auront l'or ; les enfants prendront les pains ; on distribuera les parfums aux femmes ; — et que les riches aient la meilleure part, car le riche a plus de besoins que le pauvre. Quant à moi, je suis le plus humble, étant le plus près de Dieu ; la source me désaltère, et le champ du misérable me nourrit. Je possède si peu que je n'ai besoin de rien.

Baissant la tête, il contempla ses vêtements neufs, une tunique brodée d'hyacinthe et frangée d'or. Grave, il s'en dépoilla pour la remettre au chanelier :

—Voilà mon obole, dit il.

Alors, comme la nuit venait, sur le corps de Mozech on brisa la face de l'assassin, Huthai, avec le même soc de charrue. Le soc roula sur l'herbe, sanglant pour la seconde fois, et le Juge, frissonnant de tristesse cria :

— Mystère de la vie ! La charrue aide à tuer les hommes comme elle aide à les nourrir !

Il étendit ses mains : tous se prosternèrent. . . .

\* \* \*

Et la nuit d'étoiles enveloppa la plaine, tandis que le vieux Prophète, à demi nu sur son ânesse, continuait sa route, et que les femmes, l'accompagnant encore, jetaient sur son passage les jasmins de leurs chevelures.

## L'AVARE

(Ceci fut jugé par Elon.)

Sur le roc d'Ekrouscâm vivait un homme riche appelé Béliiséel, de qui les hommes riches se détournaient.

Il portait une robe en proie aux vers, et cependant il eût pu acheter toutes les tuniques d'Égypte. Il ne parfumait pas ses cheveux. Derrière son front, tintait un sac d'argent ; et sa force était trente fois sept cents sicles d'or.

Nul ne trafiquait mieux que lui. Nul ne savait mieux la science des trésors. Il vendait les ivoires, les pions, les vins fins et les agathes ornées ; il vendait aussi les femmes qui font métier de se dévêtir aux yeux des hommes. Et jamais il ne sortait du roc d'Ekrouscâm et ne disait au pauvre : Mon frère, prends cette obole !

Or, le Juge Elon se dit : " Je veux voir Béliiséel, je veux voir cet homme, et j'apprendrai de Béliiséel comment je dois punir Béliiséel ! "

Il alla donc sur le roc. Le levant rougissait comme une vierge que l'on regarde avec fixité. Les astres matinaux fuyaient, et des perles, sous les brises, tombaient des branches.

Le juge Elon dit au riche Béliiséel :

— Mon fils, le bien répandu est la richesse des forts. Puisque tu n'as pas de fils, puisque tu n'as pas de filles, pourquoi conserves-tu tant d'or en ta maison ?

Et le riche Béliiséel répondit au juge Elon :

— Mon père, je n'ai pas eu de fils, parce qu'Israël ne protège que les guerriers, et que les chevaux et les glaives coûtent sept fois trente pièces d'argent. Je

n'ai pas eu de filles, parce qu'Israël n'aime que les femmes parées, et que les colliers et les voiles coûtent sept fois trente pièces d'argent. Je conserve mon or, parce qu'il me plaît de conserver mon or.

L'âme du Prophète s'inclina sur l'âme du riche, et Béliiséel, dans le regard d'Elon, aperçut la mort. . . .

— Tu vois cette vallée, dit le juge, c'est la terre de Zabulon. Je te la donne, du point qui va des vignes du Tsohr, le potier, jusqu'aux vignes de Balaah, lévite.

Béliiséel se retourna :

— Pourquoi, Seigneur ?

— Pour y vivre, et plus tard, t'y ensevelir. Prends ce champ : là, seulement, tu trouveras la paix, la douceur qui convertira ta vie, et purifiera ta mort. Enferme tes passions sous ces arbres, rafraichis ton âme à ces calices et va demander à la terre le mépris de vaines richesses. Garde ce champ : comme il reçoit du Semeur les germes, il recevra tes os apaisés. Habite-le, désormais, c'est ta maison, c'est ton jardin, ce sera un jour ton cercueil. Abandonne ton or et prend le bonheur. Vis les mains nues, mais l'âme pleine, et ta sépulture, plus tard, ne sera pas fouillée par les tigres. Lève-toi. Entre dans cette terre, je te la donne.

Béliiséel le riche attendit qu'Elon fut parti. La terre qu'on lui donnait, gorgée de fruits, resplendissait sous le ciel, et on eût dit une femme grasse, une mère entourée d'enfants. Mais Béliiséel, riche, voulut devenir plus riche. Il entra dans cette nouvelle terre qui s'étend des vignes de Tsohr, le potier, aux vignes de Balaah, lévite — et la vendit.

Alors, le Juge, d'un pas plus fort, revint vers lui. La tristesse habitait ses yeux.

— Ah ! pourquoi ne m'as-tu pas écouté ! C'était ton sépulture que cette terre, et tu l'as vendue ! Où dormiras-tu, quand le soir viendra ? Combien as-tu retiré, avare, de ton lit et de ton cercueil ?

— Cent pièces d'argent, dit Béliiséel.

— Alors, qu'on aille délier des poternes mes cent chiens des grottes d'Ajalon, et que Béliiséel meure dans leurs flancs immondes, puisque la terre même n'en veut pas !

Des hurlements accoururent. Elo, courba la tête, accablé, murmurant des mots éternels. . . Et les femmes et les enfants venaient toucher sa robe, tandis que les cent chiens aux dents rouges dévoraient l'avare dans l'ombre. . . .

## LE CALOMNIATEUR

(Ceci fut jugé par Hubdon.)

Or, trois vierges passaient parmi les hommes dans la vallée d'Ephraïm, et chacune, désignant du doigt Kousshaï-Nâhr qui riait :

—Voici celui qui m'a calomniée !

On fit venir le juge Hubdon. Le vieillard marchait derrière trois joueurs de flûte, et un siècle argentait sa barbe.

— Qu'as-tu dit de la beauté ? Qu'as-tu dit de l'innocence ? Qu'as-tu dit de la jeunesse ?

Kousshaï-Nâhr ne répondit rien, mais le remords secoua son âme, et il se mit à trembler.

Alors, on le lia sur un chêne, dans les branches hautes, et comme la nuit venait, le Prophète cria :

—Que s'effacent tes paroles, et qu'elles se transforment à la louange des vierges !

Aussitôt, crevant le couchant, des vautours tombèrent sur le Mauvais affamés.

—Voilà ses calomnies, dit le Juge, qu'il soit puni par elles.

Et du sang, toute la nuit, s'effeuilla de l'arbre.

Le temps heureux s'écoula, les branches fleurirent.

Le temps triste s'écoula, les branches se dépouillèrent.

Et comme, longtemps après, derrière ses joueurs de flûte, Habdon s'en retournait par la vallée d'Ephraïm, il aperçut le chêne qui toujours était là, immobile, défeuilli, nu comme la justice. Au front de ce grand arbre, en haut, Kousshaï pendait, sans chair. Mais de douces colombes habitaient son corps ; des nids charaient dans sa poitrine, dans sa tête ; il en avait autour des épaules, au long des bras, dans les mains, et sur le sang de l'horizon le coupable apparaissait vivant et plein d'ailes, plein d'ailes blanches !

—Or, voici ses remords, dit le Juge ; qu'il soit pardonné par eux.

GEORGES D'ESPARDÈS

#### BIBLIOGRAPHIE

## “ LA BELLE MEUNIÈRE ”

A propos du livre de *La belle meunière*, le correspondant clermontois de la *Nouvelle Revue*, M. A. Ehrhard, publie dans le numéro du 1er octobre de jolies notes sur la singulière hôtelière.

Voici un extrait de cet article :

Une moitié seulement du nom est usurpée. Ce n'est qu'une meunière honoraire. La roue que faisait tourner la Tiretaine est pourrie depuis longtemps. La beauté résista davantage aux années ; elle dut être remarquée en ce pays où les jolis minois sont rares, et des commères jalouses devaient fatalement insinuer que le coquet bonnet qui encadre cette avenante figure a fait plus d'un voyage par-dessus le moulin.

Elle est hôtelière à Roynt. La maison a une apparence d'auberge rustique. Lorsque les baigneurs élégants s'aventurent assez loin du parc et des casinos pour aller déjeuner sous ses tonnelles, plus d'un s'imagine sans doute avoir fait une partie de campagne. C'est dans les cabinets particuliers de l'hôtel des Marronniers que les fils de famille clermontois, s'ils sont en veine de prodigalité, vont festoyer à quatre francs par tête, et, ma foi ! il faut dire qu'ils seraient moins bien dans certains cabarets parisiens pour quelques louis.

C'est là que le général Boulanger venait cacher ses amours. On peut affirmer que là se décida un moment le sort de la France, car c'est là qu'au lendemain du scrutin du 27 janvier 1889, alors que son comité le pressait d'agir et d'emporter la place, c'est à-dire l'Élysée, d'assaut, l'élu de Paris se reposa de la politique dans les bras de son amie, négligeant, dans cette Capoue modeste, de recueillir les fruits de sa victoire. La belle meunière devint la confidente de ses deux hôtes. Aussi dévouée que retorse, elle protégea leur retraite

contre les importuns. Après leur départ, les “deux tourtereaux,” comme elle les appelle, lui écrivirent les lettres les plus affectueuses ; ils la pressèrent de venir les voir à Londres, à Jersey, à Bruxelles. Notre paysanne auvergnate fit ces trois voyages. Ce sont les souvenirs de cette intimité qu'elle livre au public

En vente chez G. Hurel, 1613 rue Notre-Dame, Montréal.

## LETTRE OUVERTE

Au R. P. Parran, S. J. (Société de Jésus—*volgo* Jésuite).

Allevard-les-Bains, ce 15 août 1895.

Mon Révérend Père.

Voici quinze jours environ que, prêchant ici sur l'école sans Dieu, vous vous êtes permis de dire, d'une voix de stentor, que l'école laïque préparait des voleurs et des assassins.

Je suis institutrice laïque. Je suis encore sous le coup d'une si cruelle injure.

Quoi ! nous cultiverions une pépinière de malfaiteurs.

Quoi ! les assassins sortiraient de nos écoles !

Caserio sortait-il de l'école laïque ?

Verger, l'assassin d'un archevêque de Paris, sortait-il de l'école laïque ?

Où était l'école laïque du temps de Ravallac qui était, comme vous, de la S. J. (*volgo* : jésuite).

Et du temps du moine Jacques Clément ?

D'ailleurs, n'enseignez-vous pas, mon Révérend Père, que Satan que j'exècre, (comme vous, mon révérend, est un ange tombé du ciel ?

Sérieusement, mon Révérend Père, pensez-vous que cet ange eût été élevé à l'école laïque ?

Je vous épargne d'autres questions analogues, mon Révérend Père, et pour soulager mon cœur je vais relire le récit de l'exécution de l'abbé Bruneau et de la condamnation aux travaux-forcés de l'abbé Jean, directeur d'une institution cléricale de Saintes.

Veillez, etc...

FÉLICITÉ SALMIN.

Fragment de dialogue conjugal chez le duc de X... , un ardent partisan des blancs d'Espagne.

—Oh !... ces républicains !... comme je les déteste ! s'écrie monsieur le duc... je les mangerais !...

—Fi donc !... répliqua madame la duchesse... Moi, je me contenterais de les faire manger à l'office.

Voilà maintenant le *Canadien* du même avis que le *Canada-Review* sur les questions d'éducation. Au lieu de suivre la *Minerve*, et les autres grands journaux, M. Turte, croyons-nous, aurait dû prendre la tête du mouvement, même au risque d'une condamnation épiscopale, et ne pas nager entre deux eaux.

Enfin ! c'est son affaire.

LE DIX-NEUVIEME SIECLE

## COMMENT FREDERIC PONTO

TRENTE CAMPAGNES, VINGT BLESSURES

NE DEVINT PAS MARÉCHAL DE FRANCE

Le sergent et ses hommes descendirent rapidement dans le bois de sapins, au bas de l'escarpement ; ils trouvèrent la vedette qui rechargeait son arme. Le soldat, distinguant vaguement une ombre dans les rochers, avait tiré. Mais l'ombre avait disparu, dégringolant de pierre en pierre sous les sapins. Comment fouiller le bois dans l'obscurité de la nuit ? De quel côté diriger les recherches ? Tout se noyait dans le noir ; on perdit encore quelques balles, tirées sur quelques fantastiques silhouettes de vieux sapins, bradissant comme les sabres leurs branches cassées. Frédéric Ponto, après avoir vainement cherché sous les arbres, remonta tout furieux au campement et distribua aux soldats l'or du Hongrois, sans en rien garder. Jusu'à l'aube, il marcha de long en large parmi les ruines en déroulant tout ce qu'il pouvait savoir de jurons. En même temps que le petit jour, apparurent les têtes des colonnes françaises ; Frédéric, après une dernière recherche dans le bois, remit ses prisonniers et, la tête basse, rendit compte à son capitaine de l'évasion de leur chef.

— Vous avez manqué de vigilance ; une mauvaise affaire pour vous, sergent, dit l'officier : vous alliez passer sous-lieutenant ! Enfin, ne parlons pas de l'évasion, vous aurez l'occasion de vous rattraper !

Huit jours après, Frédéric, toujours furieux de la perte de son trophée de Meisenheim, toujours cherchant du regard maintenant l'uniforme rouge des hussards hongrois, était nommé sous-lieutenant pour sa belle audace au combat du col de Turvis.

— Oh ! je la retrouverai ! dit Frédéric, quand devant le front de sa compagnie, il fut reconnu dans son nouveau grade.

— Quoi ? lui demanda son capitaine.

— La pipe du hussard, ma pipe de Meisenheim !

Au premier bivouac dans les montagnes autrichiennes, le sous-lieutenant Ponto reprenait sa lettre à son frère.

« ... Après mûres réflexions, mon cher frère, je pense, que nous n'avons pas assez de terres pour nos bras et nos appétits à nous deux. Gardés-les donc définitivement pour toi tout seul, puisque tu nourris notre mère ; moi, j'ai un autre état, le général Bonaparte m'a nommé sous-lieutenant. Depuis si longtemps que je suis parti, Dine doit m'avoir un peu oublié. Qui peut dire si je reviendrai jamais de toutes ces guerres ? J'ai oui dire par des recrues du pays que Dine était toujours bonne pour notre mère et pour toi. Epouse-la si elle y consent, mon cher frère, ne te tourmente pas de moi, ni elle non plus, j'aurai toujours de la satisfaction à la savoir devenue ma sœur.

« Sur ma demande, maintenant que je ne porte plus le fusil, mon Arme d'honneur te sera envoyée par le

« Conseil d'administration de mon Corps : je désirerai qu'elle fut conservée pour donner l'exemple à mes petits neveux qui seront par la suite Appelés à la Défense de leur Patrie.

« Assure mes respects et mes civilités à Maman, à mes oncles, tantes, cousins et cousines et je suis pour la vie, en t'embrassant ainsi que Dine, ton frère.

« Frédéric PONTO,

« *Sous-lieutenant à la 26e demi-brigade.* »

V

LE CIMETIERE D'ASPERN

Acculé dans un coin du cimetière d'Aspern, au pied du clocher, dont le sommet se perd dans les tourbillons de fumée, parmi des tombes bouleversées, des amas de décombres, des poutres et des débris de toutes sortes, parmi les tas de cadavres français et autrichiens, le commandant Frédéric Ponto, blessé d'une balle dans l'épaule et de deux coups de baïonnette, presque cloué au mur avec les sept ou huit hommes haletants et pour la plupart blessés qui lui restent, par un flot de grenadiers autrichiens animés par huit heures de furieuse bataille, vient de jeter son sabre à l'ennemi.

Il est pris ; tâtant de temps à autre avec une grimace son épaule où de lancinantes douleurs commencent à percer le premier engourdissement après le choc de la balle, le commandant regarde les Autrichiens, serrés dans le cimetière réparer hâtivement les brèches et se préparer à se défendre contre un retour des Français. Le clocher est déjà garni de tirailleurs qui, par les ouvertures d'où s'envolaient naguère les pacifiques appels des cloches, ouvrent un feu infernal sur les Français massés encore dans les jardins au bout du village. Dans la Grande-Rue, s'agitent comme une houle les bonnets à poils des grenadiers autrichiens et hongrois, les bouquets de plumes vertes des Tyroliens, les baïonnettes, les guidons, les drapeaux. Toutes les maisons s'emplissent de soldats, des officiers passent au galop, on entend le roulement saccadé des canons et des caissons, et, par-dessus tous ces bruits, le tonnerre de la bataille enveloppant le village.

Toujours maigre et sec comme autrefois, la moustache blonde tombante, le teint hâlé, Frédéric Ponto est maintenant un vieux soldat ; il a trente-six ans et seize années de service. Douze ans se sont passés depuis sa première campagne en Italie avec Bonaparte, depuis sa deuxième rencontre avec le Hongrois Praczy, Bonaparte eut de l'avancement, il est empereur, et ses armées, comme une marée furieuse, viennent encore une fois battre leurs flots contre la vieille maison d'Autriche.

Soldat par occasion, Frédéric est devenu, comme tous les hommes de sa génération, soldat de métier. Il ne connaît plus d'autre existence maintenant que la vie des camps et des champs de bataille, les longues campagnes suivies de courts repos dans les garnisons ; pour liens de famille et pour relations sociales, il a la camaraderie du régiment. Habitué maintenant à la pémanence de ces guerres toujours entretenues, au sud ou au nord, à l'est ou à l'ouest, il ne s'en étonne ni ne s'en inquiète, il lui semble que c'est la vie ordi-

naire, le train habituel des relations internationales. La paix maintenant le surprendrait presque comme un phénomène social, comme une dérogation aux lois naturelles. Presque tous les anciens soldats de 92 partis pour la conquête de la liberté et de la paix en sont arrivés là ; à la place de l'ancienne idole, la Liberté, ils en ont élevé une autre, leur empereur, un terrible Moloch auquel ils ne songent à refuser aucun sacrifice et pour le culte duquel les grandes hécatombes humaines leur paraissent très légitimes.

Frédéric Ponto n'a point tout à fait ce fanatisme, il est indifférent et presque passif ; emporté par le courant dans le tourbillon, il va sans broncher, avec un fatalisme inconscient, où le sort impérieux le conduit. S'il pense encore au village lointain et à Dine, si aimée aux jours paisibles d'autrefois, c'est sans amertume ; le sacrifice accepté, il ne lui en est resté dans l'esprit qu'une vague tristesse, engourdie à l'ordinaire et ne se réveillant un peu que dans les passes mauvaises de son existence de soldat.

Jamais il n'a revu Dine ; il n'a voulu profiter d'un congé pour aller embrasser son frère et sa belle-sœur, il écrit plus rarement d'année en année et ne reçoit de leurs nouvelles que par de rares occasions.

Comme tous les jeunes hommes d'alors, Ponto s'est plié rapidement aux conditions nouvelles de la vie faite aux nations. Sous chaque Gaulois, il y a, si les circonstances l'exigent, un soldat. Tel qui à une autre époque eût toute sa vie, sans protestation, aîné de la toile ou griffonné des paperasses, devenait colonel de grenadiers, général de cavalerie, sabreur ou straté-

giste, un enleveur de places fortes, un chef de ces escadrons forcenés, enfonceurs de carrés ennemis !

Quelle éclosion spontanée de soldats admirables, de braves sublimes ! Dans les premières années, ce fut une véritable griserie de toute une génération, une surexcitation de toutes les énergies physiques, un joyeux afflux sanguin, une dilatation de toutes les poitrines masculines. La vie à l'air libre, au grand soleil, le tumulte des armées, le culte de la force, l'ivresse de la gloire, la folie des panaches livrés au vent, des chamarrures couvrant tous les torsos, des sabres traînant sur le pavé, enfin la fringale de l'action à outrance emportant à travers la fumée une génération héroïque, aux bruits formidables des tambours, avec les drapeaux claquant sur les hampes dans l'étincellement des baïonnettes ! Et tous les cœurs remués, et les retours solennels avec les arcs de triomphe, les harangues, les banquets et les femmes éblouies tombant dans les bras des vainqueurs . . .

La belle existence quand on pouvait durer, quand on ne tombait pas au premières caresses, sanglantes de la gloire ! Mais la médaille avait son revers, il y avait les jours sombres, les batailles perdues, les retraites, les jours funèbres après les grands jours ; après les musiques et les accords " *du beau Dunois* ", les râles de cinquante mille hommes étendus sur les blés écrasés ou dans les neiges rongies !

A. ROBIDA.

(A suivre.)

## Le "SUN" Compagnie d'Assurance sur la Vie du Canada.

SIFGE SOCIAL, MONTREAL.

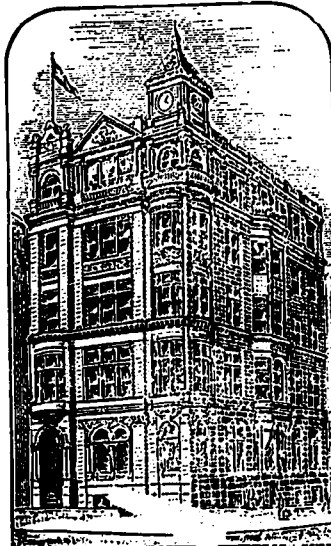
ROBERTSON MACAULAY, *Président.*  
HON. A. W. OGILVIE, *Vice-Président.*  
G. F. JOHNSTON,

T. B. MACAULAY, *Secrétaire.*  
IRA B. THAYER, *Surintendant des Agences.*  
Assistant Surintendant des Agences.

L'année 1894 a, jusqu'à maintenant, été des plus satisfaisante et, avec un zèle soutenu de la part de nos agents, elle montrera une augmentation suffisante. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. Sa police sans conditions et son habile, prudente direction ont fait leur œuvre.

### Une Autre Raison.

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui introduisit la police sans conditions et ce fait a pendant de longues années, été une des principales



attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis, fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscales. Le contrat d'assurances d'un porteur de police ne peut, d'après ce privilège, être résilié aussi longtemps que sa réserve est assez élevée pour acquitter une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable en tout temps.

Demandez à nos agents  
De vous expliquer  
Ce système.

O. LEGER, GERANT DU DEPARTEMENT FRANCAIS  
POUR LA VILLE ET LE DISTRICT DE MONTREAL.



**ENCORE \* DES \* AVANTAGES !**

93 rames de papier-note, réglé, \$1 25 la rame,  
5 rames pour \$5.50.

**VALEUR REELLE \$2 LA RAME.**

130,000 Enveloppes blanches, No 7, 75c le mille. Valant \$1.00.

35,000 Enveloppes en papier-toile à 75c le mille. Valant \$1.50.

**DEMANDEZ DES ECHANTILLONS.**

**MORTON, PHILLIPS & CIE,**

**MONTREAL.**

**'North British & Mercantile'**

**CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE**

CAPITAL.....	\$15,000,000
FONDS INVESTIS.....	53,053,710
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	5,200,000
REVENU ANNUEL.....	12,500,000

Directeur-Gérant :—**THOMAS DAVIDSON**, Ecr.

**DIRECTEURS ORDINAIRES :**

W. W. Ogilvie ; A. MacNider, Ecr., Banque de Montréal ; Henri Barbeau, gérant général Banque d'Épargne de la cité.

La Compagnie, étant la plus forte et la plus puissante qui existe, offre à ses assurés une sécurité absolue, et en cas de feu un règlement prompt et libéral.

Risques contre le Feu et sur la Vie acceptés aux taux les plus modérés.

BUREAU PRINCIPAL EN CANADA,

**78 St-Francois-Xavier, Montreal.**

**GUSTAVE FAUTEUX,**

TELEPHONE BELL No. 318.

Agent pour Montréal et les environs.

Imprime par la Compagnie d'Imprimerie Desaulniers, et publié par Aristide Filiatreault au No. 22 rue Saint-Gabriel, Montréal.

**BURROUGHS & BURROUGHS,**  
AVOCATS

Chambres 613 et 614 Bâtisse de la New York Life, 11 Place d'Armes, Montréal.

Téléphone 1521

Chas. S. Burroughs W Herbert. Burroughs.

**ARTHUR GLOBENSKY**

AVOCAT.

"N. Y. L. B." Chambres 316 et 317.

**J. A. DROUIN**

AVOCAT.

Bâtisse de l'Assurance "New York Life" 11 PLACE D'ARMES, Chambres 315 et 316. Telephone 2243.

**EDEN MUSEE  
ET THEATRE**

Edifice du Monument National  
Le Seul Théâtre Français à 10c.  
**4 REPRESENTATIONS Par Jour**  
2.15, 4.00, 8.00, 9.15 hrs.

**AU THEATRE**

CHANSONNETTES, ROMANSES,  
DANSES, ACROBATES,  
COMÉDIE ET OPÉRETTES.

**AU MUSEE**

**MERCIER sur son LIT de MORT**

100 Figure de cire, Léon XIII.  
NOUVEAUTÉS CHAQUE SEMAINE.

Entrée du Musée - 10c.

Entrée du Théâtre - 10c.

Sièges réservés, 5c. ext.

Le Musée sera ouvert le DIMANCHE de 1 heure à 10 heures du soir.

**JACQ. VANPOUCKE**

PROFESSEUR DE

**Clarinette et de Solfège,**

221—RUE CRAIG—221


**LA SAISON**  
25, rue de Lille, PARIS  
Le seul au monde publiant 100 Gravures par :

- 50 OUVRAGES D'ARTISTES
- 50 MODÈLES divisés comme suit :
- 10 costumes d'opéra
- 5 vêtements d'été
- 8 modèles d'habits
- 4 toilettes soignées
- 20 corsets, jupes et patrons.

LA SAISON publie, en outre des chroniques de la Mode, et des descriptions des gravures, un ravissant roman très moral, illustré de beaux dessins dans le texte. No-Spécimen gratuit. — Abonnements :

- 3 mois ..... 50c
- 6 " ..... 90c

Agents à Montréal,  
**LES J. JOSE. TARDIEU & F. FERRER,**  
1001 et 1006 RUE NOTRE-DAME,  
BOITE 274.



POUR RELIER LES FASCICULES  
**" NAPOLEON "**

Nous avons fait faire une étampe toute spéciale ; ceux qui ont l'intention de faire relier leurs fascicules feraient bien de venir voir un échantillon de notre reliure à nos bureaux, ou demander notre agent qui irait le leur montrer.

**JOHN LOVELL & FILS**  
23 Rue Saint-Nicolas.